



~ FICHE D'INFORMATION ~

Le nouveau programme "ERASMUS POUR TOUS": un aperçu

15 FÉVRIER 2013

La proposition de règlement établissant le programme "Erasmus pour tous" pour la période 2014-2020 a été présentée par la Commission en novembre 2011 (doc. [17188/11](#) + [ADD 1 et 6](#))
Cette proposition regroupe en un seul programme des activités qui relevaient précédemment de plusieurs programmes distincts (y compris le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le programme Erasmus Mundus et le programme "Jeunesse en action"), ainsi que des activités relevant du nouveau domaine de compétence de l'UE qu'est le sport.

Le budget proposé pour ce programme est de 19 milliards d'euros. Le programme "ERASMUS POUR TOUS" a pour principales priorités opérationnelles la rationalisation des procédures et une affectation des crédits basée sur les performances, ainsi que l'établissement de liens plus étroits entre les secteurs formels, informels et non formels de l'éducation et de l'apprentissage, en continuant de se concentrer sur trois types d'actions clés, à savoir:

- la mobilité des individus à des fins d'apprentissage;
- la coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques; et
- le soutien à la réforme des politiques.

Plusieurs propositions innovantes sont également présentées, telles que l'instrument de caution pour les prêts étudiants dans le cadre d'Erasmus au niveau master, qui vise à encourager la mobilité et l'accès à un financement abordable pour les étudiants qui préparent leur master dans un autre État membre, les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences.

Enfin, le programme vise également à appuyer les efforts déployés par l'UE pour surmonter l'une des périodes les plus difficiles de son histoire sur le plan économique, notamment en s'alignant étroitement sur la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, dans laquelle l'éducation et la formation occupent une place essentielle.

Lors de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" qui a eu lieu les 10 et 11 mai 2012 (voir le communiqué de presse figurant dans le document [9362/2/12](#)), les ministres de l'éducation de l'UE ont adopté, à l'unanimité, une orientation générale partielle sur la proposition (doc. [9873/12](#)), c'est-à-dire qu'ils sont parvenus à un accord préliminaire sur l'ensemble du texte, à l'exception de toutes les dispositions ayant des implications budgétaires, dans l'attente de l'issue des négociations sur le prochain CFP, par exemple en ce qui concerne le budget total du programme, la ventilation entre les différents secteurs et l'instrument de caution pour les prêts étudiants au niveau master.

Tout en conservant l'architecture d'ensemble de la proposition de la Commission, avec un accent sur la simplification et sur différents types de mesures plutôt que sur une approche purement sectorielle, le Conseil a apporté un certain nombre de modifications au texte, dont un grand nombre ont été reprises depuis lors par le Parlement européen. En particulier,

- un chapitre séparé consacré à la jeunesse et un budget spécifique pour la jeunesse ont été créés, et l'accès a été élargi pour englober les activités non organisées destinées aux jeunes;
- les États membres se sont vus accorder une plus grande flexibilité au niveau de la mise en œuvre, de sorte, par exemple, que plusieurs agences nationales peuvent être désignées et que davantage d'activités peuvent être gérées au niveau national;
- un niveau minimum de dépenses a été garanti pour chaque secteur de l'éducation (enseignement scolaire, enseignement supérieur, enseignement et formation professionnels et éducation des adultes);
- l'accès au programme a été élargi afin d'assurer la participation des personnes qui ont des besoins particuliers ou qui sont moins favorisées;

Le 27 novembre 2012, la commission principale du Parlement européen (CULT) a voté 273 amendements à la proposition. Quatre autres commissions (BUDG, DEVE, EMPL et ITRE) ont également rendu des avis. Les principaux points de divergence par rapport à la position du Conseil peuvent se résumer comme suit:

- nouvelle dénomination du programme: programme YES EUROPE;
- conservation des "marques" sous lesquelles sont actuellement connus les sous-programmes (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig, etc.);
- description détaillée des objectifs des chapitres concernant l'éducation, la formation et la jeunesse;
- inclusion des indicateurs dans le texte de base (dans une annexe);
- un recours plus important aux actes délégués.

Une première réunion informelle entre le Conseil (représenté par la présidence irlandaise), la Commission et le Parlement européen (trilogue), visant à élaborer un accord sur la proposition, est programmée pour le 19 février 2013. La présidence espère parvenir à un accord avant l'été, ce qui permettrait à la Commission de mener à bien les importants travaux préparatoires en temps voulu pour que le programme soit mis en œuvre, comme proposé, le 1^{er} janvier 2014.

Lors de sa réunion des 7 et 8 février, le Conseil européen a décidé une augmentation substantielle des ressources financières consacrées aux dépenses axées sur l'avenir, par exemple pour la recherche, l'innovation et l'éducation, afin de promouvoir la croissance et la création d'emplois. Concrètement, l'enveloppe de la sous-rubrique 1a ("Compétitivité") a été augmentée de plus de 37% par rapport au CFP 2007-2013. En outre, le Conseil européen s'est engagé à accroître en termes réels les moyens financiers consacrés au programme de recherche de l'UE "Horizon 2020" et au programme "Erasmus pour tous".

Contexte

L'année 2012 marquait le 25^e anniversaire de la création du programme ERASMUS, qui est considéré comme le programme d'échange d'étudiants le plus réussi du monde. Le programme offre également des possibilités de stages en entreprise pour les étudiants et d'enseignement et de formation pour le personnel universitaire, et il finance des projets de coopération entre établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Chaque année, plus de 230 000 étudiants bénéficient du programme Erasmus pour étudier à l'étranger, et à l'heure actuelle quelque 4% de l'ensemble des étudiants dans les pays participants en Europe reçoivent une bourse pendant leurs études pour se rendre à l'étranger.

Près de 3 millions d'étudiants ont participé au programme depuis son lancement en 1987, et plus de 300 000 membres du personnel enseignant ou autre de l'enseignement supérieur y ont participé depuis 1997 (ce type d'échanges a également été développé en 2007). Le budget annuel du programme s'élève à 450 millions d'euros; plus de 4 000 établissements d'enseignement supérieur dans 33 pays y sont associés, et d'autres encore aspirent à y participer.

Voir également:

- http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/index_fr.htm
 - *Erasmus brochure:* http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc/brochure_en.pdf
 - *Conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2012 (doc. [EUCO 37/13](#))*
-